

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix-neuf heures,  
Présents : 46 le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à  
Absents excusés : 17 la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,  
Pouvoirs : 14 après convocation légale en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025, sous la  
Votants : 60 Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

**Présents :**

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUQUET, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

MME Béatrice ANTONY, M. Hervé VIGIER, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marine NEGRE, MME Sylvie PORTAL, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

**Pouvoirs :**

MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG  
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Louis NAVECH  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à MME Annick MALLET  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES  
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
M. Gilbert GLANDIERES donne pouvoir à M. René PELISSIER  
M. Axel JOURQUIN donne pouvoir à MME Olivia GUEROULT  
M. Jean-Marie MEZANGE donne pouvoir à M. David VITAL  
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Frédéric ASTRUC  
M. Jean-Claude PRIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
M. Bernard REMISE donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC  
MME Bernadette RESCHE donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le 11 juillet 2025, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le 11 juillet 2025

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES - REGIME INDEMNITAIRE – MISE EN PLACE D'UNE PRIME LIEE A LA SPECIFICITE « TRAVAIL FREQUENT LE DIMANCHE ET/OU LES JOURS FERIES » DANS LE CADRE DES CYCLES DE TRAVAIL**

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU

**Vu** la délibération n°2023-032 du 27 février 2023 portant « Harmonisation du RIFSEEP » ;

**Considérant** que celle-ci doit être complétée pour tenir compte du travail dominical et jours fériés réguliers pour les agents dont ces périodes sont inclus dans les cycles de travail de par leurs obligations de services, comme suit :

#### **Objet**

Instauration d'une indemnité pour travail dominical et jour(s) férié(s) régulier pour les agents concernés de par leurs obligations de services et dont ces périodes sont inclus dans les cycles de travail.

#### **Agents concernés**

Les agents de Saint-Flour communauté dont le travail dominical et / ou les jours fériés sont inclus dans leurs cycles de travail de 1607h (hors astreintes – récupérations heures supplémentaires).

#### **Valorisation financière :**

Valorisation du travail dominical régulier et des jours fériés travaillés, en lien direct avec les nécessités de service des agents concernés, au taux de 10 € bruts de l'heure, versés sous forme d'une indemnité spécifique, quel que soit le nombre de dimanches travaillés dans l'année.

Elle sera versée, après service fait, mensuellement en fonction des remontées de variables et concernera uniquement les agents de Saint-Flour Communauté employés sur des emplois permanents à temps complet ou temps non complet.

#### **BASE DE CALCUL DU TAUX**

*Respect du cadre réglementaire des « 1607h / an »*

Très concrètement, il s'agit d'une modulation individuelle de l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) des agents concernés du fait de certaines missions exercées le Dimanche et les jours fériés de manière fréquente et régulière.

Cet IFSE fera l'objet d'un arrêté individuel pour chaque agent concerné qui précisera le nombre d'heures effectuées.

#### **Agents concernés :**

- **Réservé aux agents stagiaire, titulaire, contractuel de droit public sur emploi permanent ou assimilé** (agent en « emploi aidé » de droit privé exclus, sauf extension de possibilité réglementaire au niveau du contrôle de légalité).

**Vu** l'avis favorable du bureau exécutif du 16 juin 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

± **DECIDE DE COMPLETER la délibération n°2023-032 du 27 février 2023 ayant harmonisé le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions,**

Accusé réception en préfecture  
013-200688680-20250707-DELIB2025-138-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2025  
Date de réception préfecture : 11/07/2025

de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à compter du 29 juin 2025 (application des horaires d'été) en instaurant une indemnité pour travail dominical et jour férié régulier, dans les conditions décrites ci-dessus ;

⊕ **AUTORISE** Madame le Président à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE versé aux agents concernés, dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;

⊕ **DECIDE** d'inscrire au budget chaque année les crédits nécessaires ;

⊕ **AUTORISE** Madame le Président, ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cet outil de pilotage des ressources humaines.

POUR : 60 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX